



CIRCULAIRE N°. 18

Objet : Assemblée mondiale de la santé – OMS
Conférence internationale du travail – BIT

1. La soixantième session de l'Assemblée mondiale de la Santé et la quatre-vingt-quinzième session de la Conférence internationale du Travail se tiendront au Palais des Nations, respectivement du 14 au 23 mai et du 29 mai au 15 juin 2007.
2. A l'occasion de ces événements, des hauts dignitaires et un nombre considérable de délégués seront présents à l'Office. Des difficultés sont à prévoir pour l'accès et la circulation dans l'enceinte du Palais, aussi bien pour les véhicules que pour les piétons. Par ailleurs, pendant ces deux sessions, certains secteurs du Palais pourront être temporairement déclarés "zones de haute sécurité".
3. Certains parcs à auto seront réservés pour les besoins des conférences mentionnées en objet, à savoir, durant les dates précitées :

- l'intégralité du P-3 et du P-5 inférieur

Cependant, afin de faciliter le stationnement, la cour d'Honneur sera ouverte. Les fonctionnaires sont priés de stationner en épi. Les membres des Missions permanentes sont priés de stationner aux endroits qui leur sont réservés, soit :

- Le parking P-10 en face de la Porte 40
- Le garage souterrain situé au niveau B du Bâtiment E
- La cour du Secrétariat vers la Porte 6

4. Les modalités d'accès au Palais resteront inchangées, notamment :
 - Le Portail de Pregny restera ouvert 24h/24 chaque jour.
 - Le Portail du Chemin de fer (CDF) sera ouvert de 7h00 à 19h00, les jours ouvrés uniquement.
 - Le Portail des Nations est ouvert pour les piétons de 7h00 à 20h00, les jours ouvrés uniquement. En dehors de ces heures et le week-end, les accès ont lieu par le portail de Pregny.
5. J'en appelle à la coopération de tous afin de respecter la signalisation et de suivre les indications données, le cas échéant, par le personnel de la Section de la sécurité et de la sûreté. Les voitures stationnées de façon à gêner la circulation et en particulier celles qui constituent une source potentielle d'accidents ou qui gênent la circulation des voitures de secours pourront être enlevées par des services commerciaux aux frais des conducteurs.

La Directrice de la Division de l'administration
(Signé) Aminata **Djermakoye**